



Rupture conventionnelle de contrat de travail

Par **hachimia**, le **17/08/2010** à **00:03**

Bonjour,

je réside sur l'île de Mayotte, je suis en CDI depuis 2 ans je travail chez un opérateur téléphonique , je suis actuellement en arrêt maladie depuis 7 mois, j'aimerais demander à mon employeur une rupture conventionnelle de mon contrat de travail car je désire rentrer en métropole.

est ce que cela est possible durant mon arrêt maladie ?

Est ce que je peux le faire par recommandé car je n'ai plus envie de retourner à mon travail car je subis une énorme pression (raison pour laquelle je veut revenir en métropole). ?

D'autre part nous n'avons pas d'assedic ici mais je cotise à la caisse d'assurance chômage, est ce que je percevrai des indemnités de métropole ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses à venir

Cordialement